

## IRC – UNCL 2012

# Règlement du CHAMPIONNAT DOUBLE MÉDITERRANÉE

## PRÉAMBULE - OBJECTIFS DU CHAMPIONNAT DOUBLE MÉDITERRANÉE

Le CHAMPIONNAT DOUBLE MÉDITERRANÉE permet de classer entre eux tous les bateaux jaugés IRC ayant participé aux épreuves citées ci-dessous.

### ARTICLE 1 – RÈGLEMENT

Le CHAMPIONNAT DOUBLE est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de l'Union Nationale pour la Course au Large (UNCL).

### ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le CHAMPIONNAT DOUBLE est organisé par l'UNCL avec le concours des clubs ci-dessous :

Cercle Nautique de La Napoule

Cercle Nautique et Touristique du Lacydon

International Yacht Club d'Hyères

Société Nautique de Marseille

Union Nautique Marseillaise

Yacht Club International de Port Grimaud

Sous l'égide de la Fédération Française de Voile

### ARTICLE 3 – PROGRAMME, CALENDRIER

Six épreuves sont prises en compte :

3-4 mars	1 <sup>ÈRE</sup> ÉPREUVE	YCI PG
26-27 mai	2 <sup>ÈME</sup> ÉPREUVE	CNN
2-3 juin	47 <sup>ÈME</sup> DUO CIPRIANI-FRANCO	UNM
26-31 août	QUADRA SOLO MÉDITERRANÉE	SNM
22-23 sept.	DUO SAILS	CNTL
6-7 octobre	HYERES TWIN RACE	IYCH

Toute épreuve annulée à la date prévue ne sera pas retenue.

### ARTICLE 4 – VOILIERS

Tout voilier jaugé IRC et ayant participé à une des épreuves citées ci-dessus sera classé dans le CHAMPIONNAT DOUBLE.

### ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS

Le club organisateur d'une épreuve doit fournir les classements généraux à l'UNCL avec les éléments suivants :

- Le numéro de voile (identifiant principal),
- Le nom de baptême du bateau (identifiant secondaire),
- Le nom du bateau pour la course,
- Le type de bateau et son TTC,
- La liste d'équipage,
- Le club dans lequel le propriétaire ou skipper est inscrit.

### ARTICLE 6 – PRINCIPES DE CLASSEMENT

#### 6-1 Classement individuel

Pour qu'un bateau puisse cumuler les points de chaque épreuve auquel il participe, il faut :

- a) que le propriétaire ou copropriétaires, personne physique ou morale, soit le/les même pendant la durée de sa participation au CHAMPIONNAT DOUBLE,
- b) qu'en l'absence du propriétaire ou des copropriétaires, ou du skipper habituel, l'équipage ait participé ou participera au minimum à deux épreuves du CHAMPIONNAT DOUBLE sur ledit bateau.
- c) sinon, une dérogation démontrant que l'esprit du règlement est bien respecté devra être demandée avant le début de l'épreuve à la Commission Courses de l'UNCL.

- d) Si la flotte est très nombreuse (plus de trente bateaux) l'UNCL peut accepter deux classements sur cette épreuve.

Le Classement du CHAMPIONNAT DOUBLE se fait en cumulant les points obtenus lors des épreuves citées à l'article 3, en additionnant ses trois meilleurs résultats.

#### 6-2 Établissement des classements

Pour qu'un classement soit validé, il faut au moins sept bateaux au départ. Chaque participation à une compétition donne droit à un nombre de point en fonction de son classement général dans sa classe ou dans sa série selon la table de type Cox-Sprague disponible sur le site Internet de l'UNCL.

L'UNCL est en charge du classement du CHAMPIONNAT DOUBLE. Il est de la responsabilité des clubs de faire parvenir à l'UNCL le classement général de leur compétition avec l'ensemble des renseignements prévus à l'Article 5. Après chaque épreuve, l'UNCL adressera le classement général provisoire, puis définitif du CHAMPIONNAT DOUBLE, à tous les clubs du CHAMPIONNAT DOUBLE et le publiera sur son site Internet.

### ARTICLE 7 – DÉPARTAGE DES ÉGALITÉS

À l'issue du CHAMPIONNAT DOUBLE, en cas d'égalité de points, la meilleure place au classement général sera obtenue en tenant compte du résultat à l'épreuve ayant le plus de participants dans la classe.

### ARTICLE 8 - REMISES DES PRIX

Les remises des prix seront assurées par l'UNCL durant le Salon Nautique de Paris.